L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI, 10 NOVEMBRE 1888.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES D'EMPLOI.

UN jeune homme et sa femme demandent une place en ville ou à la campagne. S'adresser P. C. à l'Abeille. 10 nov—3f

DEMANDES.

ON demande—Immédiatement une bonne pour s'occuper d'un enfant et d'un petit ménage. S'adresser de 10 heures à 1 heure, au No 94 rue de l'Esplanade. 9 oct—

A LOUER.

A LOUER—Deux chambres garnies rue Royale No 185. S'adresser sur les lieux à Mme Mazue. 9 nov—4f

A LOUER ou à vendre—Maison et grocerie, encoignure Louisa et Craps, Troisième District. S'adresser sur les lieux. 8 nov—1 sem

A VENDRE.

A VENDRE—Grocerie et buvette coin St-Louis et Dauphine faisant de bonnes affaires au comptant. On vend pour se retirer des affaires, c'est la seule raison. S'adresser sur les lieux ou chez Aug. Rauxet coin Bienville et Decatur. 4 nov—tf

A VENDRE—Une charmante résidence en bon style moderne à deux étages, coin des rues [illegible] et Prieur, avec une cuisine en briques à deux étages attenant à la propriété, grande cour, jardin avec fleurs, serre, arbres fruitiers, écurie, etc. Le tout en parfait état. S'adresser à G. A. Lanaux, 71 Decatur. 31 oct—1m

AVIS AUX CRÉANCIERS.

J. L. Wilbur vs ses Créanciers et les Créanciers de Wilbur & Borge.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4 110—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette faillite et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par William H. Renaud, syndic des créanciers de cette faillite ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
9 nov—9 14 18

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Conway & Carter et membres vs leurs créanciers—No 25 318—Division A—Ordre de Cour—Que la cession des propriétés des petitionnaires à la raison commerciale de Conway & Carter et de Constant Conway et Lenoir A. Carter, individuellement et comme membres de la dite raison soit et est par le présent acceptée au bénéfice de leurs créanciers et il est ordonné qu'une assemblée des créanciers soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero Jr., notaire, en cette ville le LUNDI, 10ème jour de décembre 1888, à 11 heures A. M., pour prendre en considération et déterminer sur les affaires des dits petitionnaires, élire un syndic et voter sur toutes autres questions qui pourraient leur être présentées et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés des dits pétitionnaires soient suspendues et que Ambrose Smith, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nlle Orléans, 5 novembre 1888.
(Signé): N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
6 nov—3f au 10 dé.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Alfred Thompson, Henry C. Ahlers, Home Steam Laundry Co. vs leurs créanciers—Division C—No 25 308—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires Alfred Thompson et Henry C. Ahlers faisant des affaires sous la raison sociale de Home Steam Laundry Company est acceptée par la Cour pour le bénéfice de leurs créanciers et il est ordonné qu'une réunion de leurs créanciers soit convoquée pardevant Benjamin Ory, notaire, le SAMEDI 17 novembre 1888, à onze heures A. M. de l'avant-midi, à ce que les biens cédés dans cette affaire leur soient délivrés et qu'un syndic soit nommé à la décharge de dette des dits pétitionnaires soit considéré et que dans l'intervalle toutes les procédures contre les pétitionnaires et contre la raison sociale soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 3 novembre 1888.
(Signé): FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
6 nov—3f au 17 nov

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—J. Jané Sons vs leurs créanciers—No 25 071—Division A—Ordre de Cour—Que la cession des propriétés de la raison de [illegible] J. Jané Sons composée de [illegible] et Frederick Jané soit et est acceptée par la Cour pour le bénéfice de leurs créanciers et il est ordonné qu'une assemblée des créanciers soit convoquée et tenue pardevant Jones Fabré, notaire public, à son bureau No [illegible] en cette ville le VENDREDI [illegible] novembre 1888 à 11 heures A. M. [illegible] [illegible] et que toutes procédures [illegible] contre les personnes et [illegible] [illegible] et que [illegible] Stafford, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, [illegible] 1888.
(Signé): THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme.
JAMES D. RANKIN, Député Greffier.
6 oct—[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Shoup [illegible] vs leurs créanciers—No 25 150—Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires [illegible] [illegible] soit et est acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers, et qu'une assemblée des créanciers soit convoquée et tenue pardevant Paul Eusèbe, notaire, en cette ville le SAMEDI 24 novembre 1888, à 11 heures A. M. [illegible] et que toutes procédures [illegible]
Nouvelle-Orléans, [illegible] 1888.
(Signé): FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
21 oct—3f au 24 nov

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 25 280—Division A—[illegible]
[illegible]
Nouvelle-Orléans, [illegible] 1888.
(Signé): FRED. D. KING, Juge
de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, actuellement en congé.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
3 nov—3f au 6 dé.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR Civile de District pour la paroisse d'Orléans—William et John H. Hogan vs leurs créanciers—No 25 252—Division A—Ordre de Cour—Que la cession des biens faite par les pétitionnaires sous la raison de William Hogan et Co. composée de William Hogan et John H. Hogan soit et est acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers et il est ordonné qu'une réunion des créanciers soit tenue et convoquée pardevant Fred. Zengel, notaire public en cette ville, à son bureau No 61 rue du Camp en cette ville, Vendredi, 30me jour de novembre 1888 à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires de nommer un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourront leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes aussi bien que contre les biens des dits pétitionnaires restent suspendues, et que F. D. Craig, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 27 octobre 1888.
(Signé): FRED. D. KING,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, actuellement en congé.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
30 oct—3f au 30 nov

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 25 014—Division E—Ordre de Cour—Timothy O'Leary vs ses créanciers—Que la cession des biens du pétitionnaire Timothy O'Leary soit et est acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Fred. Zengel, notaire en cette ville, le LUNDI, 12me jour de novembre 1888, à 11 heures a. m. dans le but de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres questions qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que William Voorhies, Esq., soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 9 octobre 1888.
Signé: F. A. MONROE, Juge.
Agissant pour l'Hon. A. Voorhies, absent sur congé.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
10 oct—3f au 12 nov

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—Joseph E. Comes vs ses créanciers—No 25 137—Division C—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Joseph E. Comes soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Louis E. Légier, notaire en cette ville à son bureau No [illegible] rue Royale, le LUNDI 26me jour de novembre 1888 à 11 heures A. M. afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes les affaires qui peuvent leur être présentées devant eux, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues, et que F. B. Thomas, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 17 octobre 1888.
(Signé): F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
18 oct—3f au 19 nov

Souscription ouverte à "L'Abeille"

Pour venir en aide à M. Charles Testut que le grand incendie du 21 septembre, rue Tremé, a jeté à la rue—après la destruction de ses effets.

Société Hospitalière	$5 00
M. M***	5 00
Léon Queyrouze	5 00
Veuve Ch. Boudousquié	3 00
A. R.	2 00
M. Lafargue	2 00
M. F. T.	1 00
Un compatriote, H. M***	1 00
A. Anglade	1 00
Mad. Ve Sauser	1 00
Un Gascon, E. A***	1 00
A. J. Gmranewich	2 00
L. A. Ch****	1 00
J. J. B****	5 00
"Le Vieux Salomon"	2 00
Rose et Coutaiz	1 00

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de William H. Buck.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 25.122—Division B. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par E. A. Luminais, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
EUG. D'HÉRÉTÉ, Député Greffier.
10 nov—10 15 18

Succession de Mary Hecker, veuve de Henry Hemmerling.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 25 343—Division B—Attendu que Joseph Reirger a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Mary Hecker, veuve de Henry Hemmerling, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
9 nov—9 14 18

Succession de Jacob Kenner ou Kerner.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 25,326—Division E—Attendu que Mlle Mary Kenner a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jacob Kenner ou Kerner, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
7 nov—7 11 16

Succession de Ann Dillon Kenner.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25,316—Division—Attendu que Mlle Mary Kenner a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Ann Dillon Kenner décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
6 nov—6 10 15

Succession de David Dodt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,512—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont), pour lesquelles le compte final présenté par John Dodt, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
1er nov—1 5 10

Succession de Henry Jurgens.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 25 276—Division E—Attendu que Marguerite Ellerbusch, veuve de Frederick Pohlmann, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henry Jurgens, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
4 nov—4 9 13

21me État de Situation Annuel
—DE LA—
Compagnie d'Assurances Germania
De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT aux exigences de la charte, la compagnie publie l'exposé suivant pour l'année finissant le 31 décembre 1887:

Primes sur incendie	$183 534 79	
Primes sur mers	3 229 87	
Primes sur rivières	1 189 34	
Totales primes		$187,954 00
A ajouter: Risques non acquises de 1886		37 801 16
Total		$225 755 16
A ajouter Intérêt profits et pertes	$33 077 60	
Moins appointements et dépenses générales	12 224 12	
		20 853 54
Fonds de surplus de 1886		19,367 02
Total		$265,975 72
Pertes payées—		
Sur primes d'incendie	$84 178 10	
Sur primes de mers	3 15[illegible]	
Sur primes de rivières	1 7[illegible]	
	$89 372 81	
Compte de réassurances	34 030 77	
Primes remboursées et commissions	45 885 87	
Taxes d'Etat et de ville, Bureau des Underwriters, corps de sauvetage, souscriptions	6 923 77	
		$176 813 22
Total		$89 162 50
Réserve pour—		
Primes non expirées	$67 116 53	
Pertes non payées	12 648 95	
Dividende 5 0/0 déclaré en juillet 1887	10 000 00	
Dividende 5 0/0 déclaré en janvier 1888	10 000 00	
Fonds de surplus de 1887	19 367 02	
	$89 162 50	$89 162 50

ACTIF

Billets reçus pour primes	64 00
Primes en collection	36 059 [illegible]
Prêts sur nantissements	9 850 50
Prêts sur hypothèques	5 925 00
Bons des Etats-Unis, d'Etat, Bons consolidés et Bons à primes de Ville	89 815 00
Banques, assurances et autres stocks	20 945 00
Bâtisse 51 rue du Camp et autre propriété foncière	6 619 34
Meubles et installation	3 367 75
En caisse et en banque	52 616 58
	$219 162 50

L'exposé ci-dessus est une copie correcte et exacte des livres de la compagnie.
(Signé): H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.
Fait sous serment pardevant moi à la Nouvelle-Orléans, ce 13me jour de janvier 1888.
W. O. HART, Notaire.

A une réunion du Conseil de Direction tenue le 12 courant, il a été résolu de déclarer un second dividende semi-annuel de cinq par cent payable 10 pour cent par an sur le fonds capital pour l'année finissant le 31 décembre 1887, pour être payé sur demande.

DIRECTEURS.

H. ZUBERBIER	HERM. CURTIUS
J. J. WECKERLING	J. J. LANGLES
J. HASSINGER	J. F. MERILH
P. W. DIFFMAN	JOHN THORN
F. B. MEYERS	LOUIS GRUNEWALD
GEO. H. BRAUGHN	A. G. RICKS
FRANK VATTER	W. W. HUCK
C. B. FISCHER	

15 jan—1m

Dix-huitième Etat Annuel
— DE —
L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT à sa charte l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1887:

Primes reçues:		
Sur risques de feu		$225 406 98
Sur risques de marine		3 756 82
Sur risques de rivière		3 110 34
		$232 274 14
A ajouter, primes non acquises de 1886		70 255 00
Primes totales		$302 529 14
A ajouter, intérêts et profits et pertes		27,397 12
Revenus		$329,926 26
A déduire, pertes payées:		
Sur risques de feu	$119 852 81	
Sur risques de marine	7,199 67	
Sur risques de rivière	155 63	
Total des pertes payées		$127 208 11
Retour de primes et cancellations	5 221 17	
Commissions	35 937 24	
Réassurances	17 869 74	
Licences	000 00	
Dépenses de bureau et d'agences, salaires, bureau des assurances, corps de sauvetage, loyers, publications, etc	34 408 30	
Déboursés		$221,642 36
Surplus		$108,283 90
Primes non acquises de 1887	$ 60 695 00	
Pertes ajustées et non ajustées	34 000 00	94 695 00
Bénéfice net		$13 588 90

ACTIF.

Argent en caisse	$ 34,753 84
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi	15 000 00
Argent entre les mains d'agents d'autres Etats	13,912 61
$10 000 Bons des Etats Unis 4 0/0	12,700 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle Orléans	134,310 00
$53,200 Bons à Primes de la Nlle-Orléans (dont $2 100 sont des Drawn bonds)	71,953 00
Primes en voie de recouvrement	12,628 77
Prêts sur hypothèque	42,484 34
Effets à recevoir	3,035 00
Billets à recevoir pour primes	3,421 65
Actions et autres valeurs	12,144 80
Meubles et installations de bureaux	2,500 00
Total	$358,844 01

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.
GEO. LANAUX Jr., Secrétaire. G. LANAUX, Président.
Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce 16 janvier 88.
CHAS. G. ANDRY, Notaire.
17 jan—1m

F. KROLL. EUG. BRAQUET.
KROLL & BRAQUET
Successeurs de Pierre Dufort,
Entrepreneurs de Pompes funèbres
949......Rue Royale......949
Téléphone 710. 4juil—1an

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les **grands tirages à numéros simples** ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Grand Tirage Mensuel,
— A —
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 13 NOV, 1888.

GROS LOT:
$300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun. Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2; Vingtième de Billet $1.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000	100,000
1 Lot de	50,000	50,000
1 Lot de	25,000	25,000
2 Lots de	10,000	20,000
5 Lots de	5,000	25,000
25 Lots de	1,000	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300	60,000
500 Lots de	200	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de $500, soit	$50,000
100 Lots de $300	30,000
100 Lots de $200	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit	$99,900
999 Lots de $100	99,900

3,134 Lots se montant à......$1,054,800

NOTE.—Les billets gagnant de gros lots n'ont pas droit à d'autres lots si leurs deux derniers chiffres sont les mêmes que ceux des billets gagnant le gros lot.

☞ Pour les prix à payer par les CLUBS, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein. Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à ses frais). S'adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.
RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes!

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu, installations, fonds de commerce, etc., d'une confiserie. Aussi un lot de comptes courants, etc.

J. Jané Sons vs leur créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 25,071—En vertu d'un ordre de vente daté 8 novembre 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-dessous désignés, le LUNDI, 12 novembre 1888, à 10 heures A. M., de la propriété ci après décrite, à savoir:
Au local No 164 rue Canal entre Baronne et Dryades.
1° Le reste du contenu du dit local consistant d'un comptoir en marbre de valeur, d'une grande vitrine montant, miroirs, chandeliers, étagères, d'un stove (range) ustensiles, glacières, vaisselles, verreries, vins, liqueurs, cordiaux, et un grand assortiment de candis, bonbons, fruits cristallisés et conservés, etc. et autres articles généralement en usage dans une confiserie.
2° Un lot de comptes à recevoir, réclamations, etc., le tout conformément à un inventaire déposé en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif civil pour la paroisse d'Orléans.
9 nov—9 10 11 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Commercial Homestead Association vs. Henry Banks.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 24,998—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 10 novembre 1888, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges, servitudes et tout ce qui y appartient, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Philip, Première, Clara et Willow (anciennement Martin), et désigné par le numéro dix-sept sur un plan dressé par Pacquet & Crampton, voyers, daté le 8 mars 1865; lequel lot mesure vingt neuf pieds quatre pouces et deux lignes de face à la rue Philip, sur une profondeur de quatre vingt onze pieds neuf pouces, entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8 oct—8 15 22 29 nov 5 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. B. Renard vs Victor J. Déjan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,998—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Place Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 17 novembre 1888, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir—
Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Girod, Lafayette et Baronne, désigné par le numéro 8 sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, le 9 janvier 1844, et déposé au bureau de Edwin Floyd, alors notaire public en cette ville comme plan No 100; le dit lot mesure vingt trois pieds de face à la rue Girod sur cent vingt huit pieds onze pouces trois lignes de profondeur entre lignes parallèles et à l'usage d'une allée commune qui est contigue au dit lot sur le côté vers la rue Carondelet ouvrant sur la rue Girod sur quatre pieds de large sur cinquante pieds de profondeur.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
15 oct—15 22 29—nov 5 12 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

David T. Weil vs. La Enterprise Ginning and Manufacturing Company de la Louisiane.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25 135—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial place, dans le Premier District de cette ville le SAMEDI, 1er décembre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, et les droits, voies et servitudes y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Front, Nouvelle Levée, Thalie, [illegible] et Erato (anciennement Suretter), désigné par le numéro D [illegible] mesurant vingt quatre pieds (24) de face à la rue Front sur cent six pieds (106) de profondeur entre lignes parallèles.
2° Un certain lot de terre avec tout ce qui y appartient, droits, voies et privilèges y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Front, Nouvelle Levée, Thalie et Erato, désigné par le numéro Onze, et mesurant vingt quatre pieds (24) de face à la rue Front sur cent six pieds (106) de profondeur entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
30 oct—30—nov 6 13 20 27—déc 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

A. M. Lamotte vs Andrew Henderson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25 104—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville le SAMEDI, 1er décembre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Deux certains lots de terre désignés par les numéros treize et quatorze d'après un croquis de W. H. Seymour, situés dans le Cinquième district de cette ville dans l'îlet 215 compris entre les rues Madison, Monroe, DeArmas et la Levée (anciennement désignée comme Lot No trente 30 de McDonoghville sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, et déposé au bureau de Charles E. Fortier, notaire en cette ville d'après le plan No trente 30 de la Cie des parts No un 1 et actuellement désigné comme îlet No 215 d'après une esquisse enregistrée au bureau de Wm H. Seymour, les dits lots de terre mesurant, en mesure française trente pieds de face à la rue Monroe sur cent vingt pieds (120) plus ou moins, de profondeur. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
30 oct—nov 6 13 20 27 déc 1er

ANNONCE JUDICIAIRE.

Louisiana Homestead Association vs M. et Mme Wm. Kneale.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 25 087—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place dans le premier district de cette ville, le SAMEDI 24 novembre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Deux certains lots de terre situés dans le troisième district de cette ville dans l'îlet désigné par le numéro municipal 743, borné par l'avenue Washington, Musique, Claiborne et Derbigny. Les dits lots sont désignés par les Nos 9 et 10 sur un plan dressé par L. Bringier, voyer, daté le 5 décembre 1835, déposé au bureau de T. Seghers, ex notaire en cette ville, et mesurant chaque trente (30) pieds de face à l'avenue Washington sur cent vingt six pieds (126) pieds six (6) pouces de profondeur entre lignes parallèles, mesure française. Le dit lot No 10 formant le coin de l'avenue Washington et de la rue Derbigny. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif civil pour la paroisse d'Orléans.
24 oct—24 31—nov 7 14 21 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Herman Schroeder vs. Camille R. Girardey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,083—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 24 novembre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, et désigné comme lot No 10 de l'îlet No 23, compris entre les rues Constance (anciennement Live Oak), Joséphine, Magazine et St André, d'après un plan dressé par Henry Moellhausen, architecte et voyer, à la date du 24 mars 1845, et annexé pour qu'on s'y réfère à un acte passé pardevant A. Chiapella, alors notaire en cette ville, le 4 avril 1845, lequel dit lot mesure, en mesure anglaise, trente et un (31) pieds onze (11) pouces cinq (5) lignes de face à la rue Constance (anciennement Live Oak), sur cent huit (108) pieds deux (2) pouces et trois (3) lignes de profondeur, entre lignes parallèles.
Saisie dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
23oct—23 30—nov 6 13 20 24

NOUVEAU STOCK
PERSIENNES
Nouvellement reçues.
A. Brousseau Fils.
23 et 25 rue de Chartres.
TAPIS
Anglais et Américains aux plus bas prix.
CORTICONE, TOILE CIRÉE, LINOLEUM.
Rideaux
Suisses, Nottingham, Madras, Turcoma
RIDEAUX PORTIÈRES ET TRINGLES.
NATTES DE CHINE
De toutes sortes et des dernières nuances.
Le plus bel assortiment de Tapisserie et d'Etoffes pour Rideaux. 4 oct—1an

VACHERIE
A vendre à l'amiable.
9 vaches laitières, 1 cheval, 1 charrette à lait, bidons, ustensiles, etc., etc. S'adresser sur les lieux, rue Dupré, entre Commune et Gravier, près Broad. 14 oct—6f

Liste des lettres étrangères restant à la poste de la Nlle Orléans pendant la semaine écoulée le 29 octobre 1888.

LISTE DE DAMES.

Bonette Maria — Cassard Manuella Mme

LISTE DES HOMMES.

Hébert Mons — Peltoratsky de Léon (2)
Tousiot Mons, directeur Sera Benjamin Mons et fondateur du Courrier de San Francisco à la Nouvelle-Orléans.
G. W. NOTT, Maître de Poste.

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN.

BONNE OCCASION!
Le cottage désirable et confortable situé dans le centre du deuxième district, No 218 rue St-Philippe, entre les rue Villeré et Robertson.
Vente sans limite.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, bureau No 87 rue Bienville—SAMEDI, 24 novembre 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, il sera vendu à l'encan la propriété décrite ci-dessous, à savoir—
Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé et étant dans le deuxième district de cette ville, borné par les rues St Philippe, Villeré, Dumaine et Robertson, faisant partie du lot désigné par le No 5 de l'îlet No 62, mesurant (mesure française) 30 pieds de face à la rue St-Philippe, sur 120 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.
Les améliorations comprennent un cottage double avec deux chambres de chaque côté, galerie et cabinet; la cuisine à deux chambres; dans la cour se trouvent chambres pour laver, water-works, citernes et lieux d'aisance.
Termes et conditions—Une moitié comptant, la balance à un crédit de un an avec billets portant 8 0/0 d'intérêt jusqu'à paiement final. L'acquéreur assumera, au-dessus du prix d'adjudication, le paiement des taxes d'Etat et de ville de 1888 et fera un dépôt de 10 0/0 comptant sur les lieux sur le montant de l'adjudication.
Acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
10nov—10 17 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District.
La belle et élégante maison de résidence à deux étages, Nos 375 et 377 rue Magazine.
Vente pour opérer un partage.
Mme Daniel Haley vs. Mme Jennie Lampman, épouse, etc.
Cour Civile de District, paroisse d'Orléans. Division D—No 24,803.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau No 87 rue Bienville—SAMEDI, 15 décembre 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre l'Allée Commerciale et la rue Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D, rendu le 5 novembre 1888, et signé le 9 novembre 1888, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, dans l'affaire sus mentionnée, savoir:
Un terrain avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le premier district de cette ville désigné par le No 6 du carré d'îlet borné par les rues Magazine, Camp, Thalie et Melpomène d'après un plan de R. Terrere daté du 30 avril 1836 et déposé en l'étude de H. B. Cenas, notaire, ledit terrain mesurant 31 pieds 11 pouces et 8 lignes de face sur la rue Magazine, sur 191 pieds, 9 pouces et 7 lignes de profondeur (mesure américaine), étant la propriété acquise par ladite Mme Daniel Haley et d'autres de M. D. Gillespie par acte de partage passé pardevant Abel Dreyfous, notaire, le 27 février 1867 inscrite au bureau de l'annotateur de cette ville livre 9 folio 697.
Les améliorations consistent en une bâtisse en bois à deux étages couverte en ardoises et ayant de chaque côté—rez de chaussée—deux grands salons doubles, et galerie au premier étage deux chambres, galerie et cabinet. La cuisine contient trois chambres aux deux étages. Gaz dans toute la maison et un grand balcon et galerie à la façade. Dans les deux cours il y a des citernes, un hydrant et des lieux d'aisance.
Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera en sus du prix d'adjudication les taxes d'Etat et de ville de 1888, et fera un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux au moment de l'adjudication.
Acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.
10nov—10 17 24—déc 1 8 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le cottage double formant le coin commercial des rues Annette et Girod.
Succession de Jacob Johnson.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 24,892.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, Bureau No 87 rue Bienville, entre Royale et Bourbon—SAMEDI 24 novembre 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Commercial Place et la rue Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite cour, Division E, actuellement en congé, daté le 12 octobre 1888, il sera vendu à l'encan la propriété décrite ci-après, à savoir—
Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annette, Girod, St Antoine et St Jean Baptiste, désigné par le No 22, mesurant 32 pieds de face à la rue Annette sur une profondeur de 128 pieds et formant le coin des rues Annette et Girod.
Les améliorations comprennent un cottage double avec deux chambres de chaque côté, un hangar, et dans la cour il y a cuisine, citerne et lieux d'aisance.
Termes et conditions—Comptant.
L'acquéreur assumera le paiement des taxes d'Etat et de ville pour l'année 1888, et fera un dépôt comptant sur les lieux de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication.
Acte de vente pardevant Charles Roëte Fay, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
20 oct—20 27—Nov 3 10 17 24

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil de propriétés de valeur rue du Canal et ailleurs, à un long crédit.

Succession de Edward S. Wurzburger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,937—En vertu d'un ordre de vente daté du 1er mai 1888, et d'un ordre additionnel de vente, daté du 19 octobre 1888, tous les deux à moi adressé par l'Hono-rable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et Commercial Allée, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 24 novembre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
1° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Gasquet, Broad et Dorgenois, désignés comme lots numéros treize et quatorze sur un plan déposé en l'étude de S. Magner, ancien notaire, comme plan numéro 77 dans le livre de plan No 2. Le lot numéro treize mesure vingt quatre pieds un pouce et deux lignes de face à la rue Canal, quatre vingt deux pieds onze pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de cent cinquante neuf pieds dix pouces en un côté, cent soixante neuf pieds sept pouces et sept lignes sur le côté du lot numéro quatorze. Le lot numéro quatorze mesure vingt sept pieds de face à la dite rue Canal sur une profondeur de cent cinquante neuf pieds dix pouces et quatre lignes entre lignes parallèles.
2° Une certaine portion de terre triangulaire, ensemble avec toutes les améliorations, etc. qui s'y trouvent située dans l'îlet numéro 508 bornée par les rues St. Louis, Scott, Conti et Cortez, dans le deuxième district de cette ville formant l'encoignure des rues St. Louis et Scott et mesurant conformément au dit plan fait par Arthur De Armas, député voyer de ville, en date du 9 juin 1868 et déposé au bureau du shérif civil deux cent trente pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue St. Louis, cent quarante trois pieds sept pouces et une ligne de face à la rue Scott et dans le fond deux cent soixante onze pieds huit pouces et une ligne sur une ligne oblique et conformément au dit plan et subdivisé en cinq lots de divers mesurements irréguliers.
Conditions—Pour chacune des propriétés un quart ou plus comptant au gré de l'acquéreur et le reste en un crédit de un, deux et trois ans en billets d'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant intérêt à raison de huit pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, garanti par hypothèque avec privilèges et lien de vendeur pour la propriété particulière pour laquelle les dits billets ont été donnés avec les clauses usuelles de garanties de non aliénation et cinq pour cent d'honoraire d'avocat que les actes de ventes doivent contenir et les acquéreurs assumeront toutes les taxes dues pour la présente année 1888, en sus du prix du montant de leurs enchères sur chacune des dites propriétés.
CHAS. W. DROWN,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
23 oct—23 30—nov 6,13,20,24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Edward A. Cotton vs. Mme E. H. Barton et son mari E. H. Barton.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25,144—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encan. Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 1er décembre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges et servitudes lui appartenant situé dans le faubourg Tremé, dans le Second District de cette ville, désigné par le numéro quatre de l'îlet borné par les rues Ste. Anne, Dumaine, Roman et Prieur, sur un plan de F. N. Tourné, architecte du 21 janvier 1853, et déposé à l'étude de J. Lisbony, ancien notaire de cette ville; suivant le dit plan le lot mesure en mesure américaine, vingt-six pieds onze pouces et 4/8 de face à la rue Ste. Anne, cent vingt pieds de profondeur sur la ligne le séparant du lot numéro trois d'après le dit plan; cent dix-sept pieds deux pouces et six lignes de profondeur sur l'autre côté et vingt-six pieds onze pouces et 4/8 de largeur sur la ligne du fond.
2° Un autre terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies et privilèges lui appartenant, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste. Anne, Roman, Prieur, et Main (Dumaine), désigné par le numéro cinq sur un plan fait par Louis Surgi, daté du 15 mai 1845, et déposé à l'étude de C. V. Foulon, notaire de cette ville; le dit lot mesure, en mesure anglaise, vingt-six pieds onze pouces et 4/8 de face sur la rue Ste. Anne sur une profondeur de cent dix-sept pieds deux pouces et six lignes.
Les propriétés ci dessus ont été acquises par la défenderesse, Mme E. H. Barton, par achat de James Simeon, conformément à un acte fait pardevant A. V. Philipe, notaire, le 7 octobre 1886.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
30oct—30—6 13 20 27nov—1er déc.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

La somptueuse maison de résidence s'élevant sur un vaste terrain,
Rue Dumaine, 389, au coin de la rue Prieur.
A l'enchère publique. A crédit.

SAMEDI, 17 Novembre 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère—
La belle maison de résidence No 339 rue Dumaine, au coin de la rue Prieur. Le terrain mesure 75 pieds de façade rue Dumaine, sur 129 pieds 5 pouces et 1 ligne de profondeur et de façade rue Prieur.
La maison contient de grands corridors, de spacieux salons doublés, une très grande bibliothèque et salle à manger, cuisine, chambre à repasser et un corridor pour les domestiques, office et cave au premier étage, quatre belles chambres à coucher principales, un cabinet de toilette, cinq chambres à coucher moins grandes que les autres, chambre à bain, chambre pour étendre le linge, etc. Il y a un magnifique espace (lawn space), de beaux arbres donnant de l'ombrage, toutes les allées pavées en "Schillinger", hydrant et autres commodités. Le confort et l'élégance de cette très belle demeure doivent être vus pour être appréciés de ceux qui recherchent une demeure parfaite dans un charmant voisinage. Les encanteurs donneront des cartes autorisant à visiter la propriété.
2° **Le grand morceau de terre contigu** au terrain précédemment décrit et mesurant 60 pieds de façade rue Prieur, sur 151 pieds 5 pouces de profondeur d'un côté et 130 1/7 de l'autre côté. Un jardin y est tracé au milieu duquel sont des allées "en Schillinger", arbustes, etc. Un magnifique site sur lequel on pourrait bâtir une ou plusieurs maisons.
Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à 1 et 2 ans avec 7 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de sécurité, ainsi qu'un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.
Les actes de vente pardevant Charles T. Soniat, aux frais de l'acquéreur.
HOEY & O'CONNOR, Encanteurs.
10 nov—10 11 17

Sites de choix convenables pour y bâtir, rue Dumaine.

SAMEDI, 17 novembre 1888, à la Bourse des Encanteurs.
Cinq grands terrains situés coin sud-ouest de la rue Dumaine et de l'avenue Hagan, entourés de jolies bâtisses. Ils font face à la demeure de M. Chas. Louque; belle terre haute; à un îlet seulement du Bayou St Jean et du chemin de fer passe devant.
Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à un et 2 ans de crédit payables en des billets portant 7 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de garantie; un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant André Hero, Jr., notaire.
HOEY & O'CONNOR, Encanteurs.
10 nov—10 11 17

Maison de résidence de choix pour famille.
No 213 Chemin du Bayou.
Entre les rues Tremé et Marais.
A l'encan—A crédit.

SAMEDI, 17 novembre, 1888, à midi à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan—
La maison très agréable 213 Chemin du Bayou, côté Nord, entre les rues Tremé et Marais; il y a corridors, huit spacieux appartements, grande cour et allée dont une rue Tremé; dans un quartier respectable et agréable. Comme placement d'argent ou pour l'habiter la maison est séduisante.
Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit pour des billets portant 7 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de sécurité, dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Marcel T. Ducros, notaire.
HOEY & O'CONNOR, encanteurs.
10 nov—10 11 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vacherie et Effets mobiliers à l'encan.
Succession de Er. Gray Hillett.

VENDREDI, 16 novembre 1888 à 11 heures du matin, sur les lieux, au coin des rues Bienville et Gayoso, en vertu d'un décret de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée et portant le No 24,260, il sera vendu à l'encan—
Le contenu d'une vacherie, comprenant en partie 11 vaches, 2 chevaux, wagons, ferblanterie, etc., et des meubles de ménage et des effets mobiliers selon un inventaire enregistré à la Cour.
Conditions—Comptant sur livraison.
NICOLAS J. HOEY, encanteur.
6 nov—6 10 11 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété avec jardin et laiterie.
Succession de Er. Gray Willett.
No 24 260—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 11 rue Carondelet—SAMEDI, 8 décembre 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un décret de l'Honorable Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, daté du 5 novembre 1888, il sera vendu à l'encan la propriété ci après décrite, savoir—
Cinq terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le second district de cette ville carré d'îlet borné par les rues Bienville, Conti, Dupré et Gayoso, désignés comme les terrains de 8 à 12.
Les terrains de 8 à 11 mesurant 25 pieds, 9 pouces et 2 lignes de façade rue Bienville, sur 111 pieds, 1 pouces et 7 lignes de profondeur. Le No 11 formant le coin des rues Bienville et Gayoso. Le terrain No 12 mesure 26 pieds de façade rue Gayoso sur 141 pieds, 8 pouces et 7 lignes de profondeur.
Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à un étage avec cuisine, écurie, etc., portant le No 605 rue Bienville.
Conditions—Comptant. 10 pour cent payée au moment de la vente.
Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Fred. Zengel, notaire.
6nov—6 17 24 déc 1 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John Ulrich.
No 24 779—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 1er décembre 1888 à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 18 septembre 1888, il sera vendu à l'encan, la propriété décrite et après à savoir—
Le cottage en bois à un étage No 46 rue Amelia, dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Amelia, Peniston, Live Oak et Laurel. Le lot est désigné comme le No 20 et mesure 30 pieds de face à la rue Amelia sur 116 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
Conditions de la vente.—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance à un crédit de un et deux ans représentée par des billets de l'acquéreur tirés par lui à son ordre et endossés par lui, datés le jour de la vente et portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement; les dits billets seront garantis par hypothèque et lien du vendeur sur la propriété vendue, la propriété devra être assurée pour toute sa valeur par l'acquéreur, et la police d'assurance transférée aux détenteurs des dits billets comme sécurité additionnelle. L'acquéreur assumera en sus de son adjudication, toutes les taxes de l'année 1888 et pour se lier dans l'acte de vente en cas de procédures légales pour forcer le paiement des dits billets et payer une somme additionnelle égale à cinq pour cent sur le montant en litige comme frais d'avocat—l'acte de vente devra renfermer la clause de non aliénandi et hypothèque spéciale et toutes les autres clauses de garantie.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Marcel T. Ductos, Esq., notaire.
Oct 30—nov 10, 17, 24—déc 1.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terres et intérêt dans des terres dans les paroisses Livingston et Ascension.
Succession de Milton B. Maney.
No 22,729—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet N. O.—SAMEDI, 24 novembre 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, en cette ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu de deux ordres de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 5me et le 8me jour d'octobre 1888, il sera vendu à l'encan, les propriétés décrites ci-dessous, à savoir:
1° W1/2 du N. E 1/4 de Sec. 23 T. 9. S. R. 4 E.—80 acres.
S 1/2 de Sec. 31. T. 9. S. R. 4 E—151.68 acres.
Sect. 30. T. 9. S. R. 4. E—647.54 acres.
S. W. 1/4 Sect. 25. T. 9. S. R. 4 E. S 1/2 Sect 26 T. 9. S. R. 4 E—484.40 acres.
Lots 3 & 4 dans la Sect. 11. T. 9. S. R. 4 E—116 83 acres.
Lots 1, 3, 4, 5 Sect. 32 T. S. R 4 E—64 acres.
2° Une moitié d'intérêt idivise dans Lots 3 et 4 dans la Sect. 10, T. 9. S. R. 4 E.—Est 1/2 de S. O. 1/4. Sect. 10, T. 9. S. R. 4 E.—160 acres N. O. 1/4 de N. O. 1/4 et N. E. 1/4 de S. O. 1/4. Sect. 17, T. 9. S. R. 4 E. N. 1/2 de S. E. 1/4 et O. 1/2 de N. O. 1/4 et N. E. 1/4 de N. E. 1/4 de Sect. 18, T. 9. S. R. 4 E.—277.98 acres. E. 1/2 Sect. 5. T. 9. S. R. 4 E., contenant une quantité inconnue moindre que 120 08 acres.
Sur lesquels est située la scierie "Hard Times", et autres améliorations formant partie de celle-ci, actuellement louée à bail et vendue sujette aux termes du dit bail.
Conditions de la vente—Compt au moment de la vente avec un dépôt de 10 pour cent qui sera fait au moment de la vente.
Actes de vente aux frais de l'acquéreur pardevant P. L. Fourchy, Esq., notaire public.
oct23—23—nov3 10 17 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée et inoccupée.
Succession de Patrick Murphy.
No 25,017.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur,—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 17 novembre 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 12 octobre 1888, il sera vendu à l'enchère publique les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:
1° Le cottage connu sous le No 231, rue Magnolia, dans le Premier District de cette ville et compris entre les rues Magnolia, Locust, Erato et Thalia; le lot est désigné comme No 6, et mesure 32 pieds de face à la rue Magnolia, sur 126 pieds 7 pouces et 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.
2° Cinq lots de terre dans le même district, dans l'îlet compris entre les rues Erato, Thalia, Miro et Tonti, désignés comme lots Nos 1 à 5 se touchant, et faisant face à la rue Erato par 204 pieds et 4 lignes, 125 pieds 9 pouces et 5 lignes rue Miro, et 26 pieds 7 pouces et 5 lignes rue Tonti.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; la balance à un crédit de un et deux ans, avec 8 0/0 d'intérêt par an, et toutes les clauses usuelles. Un dépôt de 10 0/0 sera requis au moment de la vente.
Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Benjamin Ory, Esq., notaire.
14 oct—14 20 27—nov 3 10 17

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Propriétés rue Mandeville, Troisième District.
Succession de M. et Madame Charles Piepenbring.
No 24,517—Division A—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 1er décembre 1888, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de vente signé le 23 octobre 1888 par l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Honorable Thomas C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, maintenant, en congé, la propriété suivante, savoir—
Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui en dépendent dans l'îlet compris par les rues Mandeville, Espagne, Levée et Victoire maintenant Decatur, désigné par la lettre B d'après un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, annexé à un acte passé devant Pierre Coudrain, alors notaire en cette ville le 7 mai 1857, lequel lot de terre mesure conformément au dit plan 18 pieds 6 pouces de face à la rue Mandeville sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces 3 lignes.
Conditions—comptant. L'acquéreur assumera en sus du prix d'adjudication les taxes pour l'année 1888.
Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire. Un dépôt de 10 0/0 sera requis comptant sur le prix de l'adjudication.
28 oct—nov 3,10,17,24—déc 1

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

PROPRIÉTÉS DE CHOIX
Dans le Premier District.
Cette belle propriété de valeur rue Gravier, connue comme le "Senate Stables".
Un emplacement de choix et résidence, coin des rues Commune et Derbigny.
Terrain de valeur au coin des rues Derbigny et Palmyre.
Deux terrains avec maison en bois, coin des rues Gravier et Miro.
Succession de William Hart.
No 54,229—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division ——.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 17 novembre 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 74 rue St. Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable A. Moore, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 13 octobre 1888, il sera vendu à l'encan—
1° Cette belle portion de terre de valeur dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Commune, Remparts et Dryades, désignée par le No 3 et mesure 48 pieds 6 pouces de face à la rue Gravier sur une profondeur de 109 pieds 4 pouces et 1 ligne sur le côté près de la rue Dryades, et 76 pieds 3 pouces 4 lignes sur le côté vers la rue des Remparts, qui le divise du lot No 2, puis sur une ligne à angle droit, s'étendant vers la rue Dryades 24 pieds 1 pouce, puis sur un angle droit vers la dernière ligne décrite et s'étendant vers la rue Commune trente un pieds 9 pouces et 23 pieds 8 pouces et 4 lignes sur la ligne du fond.
Les améliorations consistent en une grande bâtisse bien bâtie en briques avec deux étages subdivisés au rez de chaussée et une écurie et entrepôt de voitures et maison de fourrage au premier étage. Le local est occupé par Rat Gal... et connu comme "The Senate Stables", loué à $40 par mois.
2°—Deux certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Commune, Derbigny, Claiborne et Palmyra et désignés par les Nos 13 et 14 mesurant chacun 25 pieds 4 pouces et 7 lignes de face à la rue Commune sur les profondeurs suivantes: Le lot No 13 a une profondeur de 98 pieds 8 pouces et 7 lignes sur le côté près du lot No 14 et 102 pieds 1 pouce et 2 lignes de profondeur et de face sur la rue Derbigny et forme l'encoignure et le lot No 14 a une profondeur de 98 pieds 6 pouces et 7 lignes sur un côté et 94 pieds 5 lignes sur l'autre côté.
Les améliorations consistent en une grande et bonne maison en bois à deux étages avec deux corps de logis formant l'encoignure des rues Commune et Derbigny, et occupée comme grocerie par le marchand en vogue A. V. Kennedy. L'étage supérieur est bien subdivisé et occupé comme résidence. Aussi la maison en bois à deux étages qui y touche, cuve, hangar, etc. également la maison à un étage immédiatement derrière la susdite propriété. Le tout loué à $60 par mois.
3° Le terrain de valeur formant l'encoignure des rues Palmyre et Derbigny, dans l'îlet borné par les rues Claiborne et Commune désigné par le No 12 et mesurant 25 pieds de face à la rue Palmyre sur une profondeur et de face à la rue Derbigny de 64 pieds. Un bon emplacement pour résidence ou maison d'affaires et près du marché Claiborne, église, etc.
4° Deux terrains spacieux avec une grande bâtisse en bois qui y touche formant l'encoignure des rues Gravier et Miro dans l'îlet borné par les rues Perdido et Tonti, désignés comme lots Nos 28 et 29. Le lot No 28 mesure 27 pieds 6 pouces et 1 ligne de face à la rue Gravier sur 130 pieds de profondeur. Le lot No 29 formant l'encoignure et mesure 27 pieds 6 pouces et 1 ligne de face à la rue Gravier sur une profondeur de 130 pieds sur la rue Miro. Loué $6 par mois.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste en billets de l'acquéreur à un et deux ans de crédit avec intérêt à 8 pour cent par an garantis par hypothèque et privilège de vendeur avec les clauses usuelles de garantie, non aliénation, frais d'avocats, etc. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes dues et exigibles en 1888.
Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant B. Rouen, notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de la vente.
16 oct—16 27 nov 3, 10, 17.

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur
Dans le premier district, Nos 100 et 102 rue Prytanée.
Résidence double.
Succession de Mme Maria G. Awald, épouse décédée de Lawrence H. Christeson.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 25,111.
A l'encan.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur, bureau, 9 rue Carondelet.—SAMEDI 1er décembre 1888 à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu et suivant un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 26 octobre 1888 dossier No 25 111, pour le compte de la succession ci dessus mentionnée, il sera vendu à l'encan—
Un terrain de valeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont situées dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prytanée, Terpsichore, Colisée, Euterpe et la Place du Colisée, désigné par le No 8 et mesure 32 pieds de face sur la rue Prytanée et 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
Ensemble avec un morceau de terre de 3 pieds 10 pouces et 7 lignes de face à la rue Terpsichore, sur une profondeur de 64 pieds et formé une allée pour l'usage en commun avec les autres propriétés; le tout plus ou moins et conformément à un plan fait par Hunter Stewart, voyer, en date du — octobre 1888. Les améliorations consistent d'une résidence à deux étages connue par les Nos 100 et 102 rue Prytanée.
Conditions—Comptant. 10 pour cent comptant sur les lieux pour lier la vente.
Acte de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
28 oct—28—nov 4 11 18 25—déc 1er.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Alfred Homes Steward.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E", No 25,053, signé le 5 novembre 1888, il sera vendu à l'encan, SAMEDI, 8 décembre 1888, à 2 heures P. M. à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, la propriété ci après décrite, à savoir: Deux certains morceaux de terre, ayant plus ou moins 181 acres, situés dans le township No 9, dans le district des terres S. O. de la Louisiane, amplement décrits dans les Patentes d'Etat No 1906 et 1972 en date du 14 juillet et 23 novembre 1874, qui seront lues au moment de la vente.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant W. H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur.
B. ONORATO, Encanteur.
7 nov—7, 10, 17, 24—déc 1, 8.

Propriété de valeur
Dans le Deuxième District, au coin des rues St-Philippe et Galvez, avec une maison de résidence en bois, à deux étages.
Quatre terrains vagues, rue Galvez, et deux terrains vagues, rue St-Philippe. Conditions faciles.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 10 novembre 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° **Un terrain**, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Deuxième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Galvez, St-Philippe, Ursulines et Miro, désigné par le No 3 sur un plan de Chs. G. De Lisle, daté du 16 février, 1888, d'après lequel le dit terrain mesure 32 pieds de façade rue Galvez, sur 100 pieds de profondeur rue St-Philippe.
Les améliorations comprennent une maison en bois à deux étages, couverte en ardoises, ayant sept chambres, commodités, auvent en bois, citerne, etc.
2° **Deux terrains** dans le même carré d'îlet désignés par les Nos. 1 et 2 sur le même plan et mesurant chacun 32 pieds 0 pouces de façade rue St. Philippe, sur 145 pieds, 9 pouces de profondeur.
3° **Quatre terrains** dans le même carré d'îlet désigné comme les terrains Nos. 4, 5, 6 et 7 sur le même plan et mesurant chacun 28 pieds 5 pouces de façade rue Galvez, sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
Conditions—Un tiers ou plus, comptant, le reste à un et deux ans de crédit avec 8 pour cent d'intérêt et les clauses usuelles et un dépôt de 10 pour cent exigé sur les lieux pour assurer la vente.
Les actes de vente pardevant J. F. Meunier, notaire aux frais des acquéreurs.
6nov—au 10nov.

W. G. Coyle & Cie.,
CHARBON, COKE.
Pittsburg, Anthracite, Raymond, Cannel et Coke de Gaz et Connelsville.
Les planteurs, fonderies, familles et personnes faisant usage de charbon pour obtenir de la vapeur seront promptement approvisionnés au prix du marché.
Bureau 47 rue Carondelet.
Chantier: Sur la Levée, coin de la rue Race, 1er sept—6m—dim, mer, ven

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

PLACEMENT DE CHOIX DANS DES PROPRIÉTÉS DU DEUXIÈME DISTRICT.
Nos. 302 et 302 1/2 rue Dumaine, entre les rues Roman et Derbigny—Double corps de logis élégant en bois.
Nos. 344 et 344 1/2, 346 et 346 1/2 et 348 et 348 1/2 rue Dumaine, entre les rues Johnson et Prieur—Trois cottages élégants et presque neufs.
No 350 rue Dumaine, cottage élégant, élevé et presque neuf.
Succession de Julia Conway, veuve décédée de E. M. Blanc.
No 25.040—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 15 décembre 1888, à midi, il sera vendu à l'encan, à la **Bourse des Encanteurs**, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, actuellement en congé, daté le 30 octobre 1888, pour compte de la dite succession, la propriété de valeur décrite ci après, à savoir—
1° **Un lot de terre** ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient dans le deuxième district de cette ville, désigné par le No 4, dans l'îlet borné par les rues **Dumaine, Ste-Anne, Derbigny et Roman**, sur un plan dressé par —— Castaing et mesurant en mesure américaine **32 pieds 1 pouce 2 lignes** de face à la rue **Dumaine** sur 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent un double corps de logis élégant en bois, recouvert en ardoises, connu par les numéros municipaux 302 et 302½ rue **Dumaine**, avant salon, trois chambres à coucher, cuisine attenant à la bâtisse principale avec une chambre, citerne, lieux d'aisance, hangar pour laver, cabane à charbon et à bois à chaque corps de logis. Loué à raison de quatorze piastres par mois chaque corps de logis.
2° Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient situé dans le deuxième district de cette ville, désigné par la lettre C dans l'îlet borné par les rues **Dumaine, Roman, Ste-Anne et Prieur**, sur une esquisse annexée à un acte dans le bureau de F. J. Dreyfous, esq., notaire, lequel lot mesure plus ou moins 54 pieds, 3 pouces et 8 lignes de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 201 pieds 2 pouces et 4 lignes sur le côté le plus rapproché de la rue Roman et 199 pieds 2 pouces et 2 lignes sur le côté qui touche à la rue Prieur. Les améliorations comprennent un cottage en bois à un étage recouvert en ardoises, retiré de la rue, avant deux chambres, deux cabinets dans la bâtisse principale, galerie devant, cuisine bâtisse avec deux chambres, hangar, pigeonnier, lieux d'aisance, grand puits, magnolias et plusieurs autres arbres, citerne, etc. désigné par le numéro municipal 328 rue Dumaine.
3° Quatre lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les lettres A, B, C et D dans l'îlet borné par les rues **Dumaine, Prieur, Johnson et Ste-Anne**, sur une esquisse de E. Pilié, datée le 9 octobre 1868, annexée à un inventaire de cette succession pris par F. J. Dreyfous notaire, le 10 octobre 1888, d'après la dite esquisse les dits lots mesurent, à savoir: Lot A trente deux pieds onze pouces et six lignes de face à la rue Dumaine sur cent dix pieds de profondeur; lot B et C mesurent chacun trente trois pieds trois pouces et quatre lignes de face à la rue Dumaine sur cent dix pieds de profondeur, et le lot D vingt trois pieds neuf pouces de face à la rue Dumaine sur cent dix pieds de profondeur.
Les améliorations sur les lots A, B et C comprennent trois corps de logis élégants en bois et à un étage, recouverts en ardoises, connus par les numéros municipaux 344 et 344 1/2, 346 et 346 1/2 et 348 et 348 1/2 rue Dumaine, ayant trois chambres, salons, cuisine attenante à la bâtisse principale, ayant une chambre, citerne, lieux d'aisance, etc. à chaque corps de logis.—Loués à raison de $14 par mois chaque corps de logis.
Les améliorations sur le lot D comprennent un cottage élégant élevé, recouvert en ardoises, connu par le numéro municipal No 3 O rue Dumaine, avant salon et salle à manger, deux grandes chambres, cabinet, galeries, passage, corridor sur le côté, cuisine attenante à la bâtisse, ayant [illegible] chambres, [illegible] chambre à charbon, hangar pour laver [illegible] et citerne, etc.—Loué à raison de $19 par mois.
Termes et Conditions.—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance à un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement.
Les actes de vente seront passés pardevant F. J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs et renfermeront les clauses de garantie usuelles de transfert d'assurance 5 pour cent frais d'avocat en cas de procédures, etc.
Le tout sera vendu libre de taxes jusqu'à la date de la vente. Pour plus amples détails voir les plans d'Edgar Pilié, voyer datés le 10 novembre 1888 qui seront exposés à la Bourse. On peut visiter la propriété à n'importe quel moment avant la vente.
10nov—10,17 24—1 8 15déc

Machine, Patente des Etats-Unis, &c.

Par ordre des Commissaires chargés de liquider les affaires du ARABIAN DISINFECTANT CO.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 3 1/2 rue Carondelet—MARDI, 20 novembre 1888, à 11 heures a. m., il sera vendu au No 31 rue Bienville, près de la rue Chartres—
Une bouilloire avec force de huit chevaux et stock.
Un fret pipe à vapeur pour bouilloire.
Une machine horizontale avec force de six chevaux.
Une pompe à vapeur Niagara No 3.
Un line shafting, 20 pieds × 1 15/16; trois mixers avec cog wheel gearing shaft, axes 1 15/16, trois stop & stop motion clutches, une pulie 24 × 5 et quatre 1 15/16 boîtes portatives, deux jeux de [illegible], environ 200 pieds de tuyaux de 3/4 à 1 1/2 pouce, valves, stop cocks, assortis, pompe à bras, réservoirs en fer et en bois 4 × 8 × 3—5 × 8, trois citernes 7 × 8 et autres machines trop long à énumérer.
Aussi
Le stock du Arabian Disinfectant (Désinfectant Arabe) en barils, caisses, cans et barils vides.
Aussi
La Patente des Etats Unis No 361,636 donnant le droit de fabriquer et vendre le désinfectant.
Conditions—Comptant.
9 nov—9, 14 18 19, 20.

COTTAGE,

No 29 rue Miro, entre Gasquet et Palmyre.
Succession de Wm M. Miller.
No 22,950—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 8 décembre 1888, à midi, il sera vendu à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 octobre 1888, pour compte de la dite succession—
Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet No 551, borné par les rues Miro, Gasquet, Tonti et Palmyre, et désigné par le No 25, sur un plan tiré par F. N. Tourné, en date du 24 novembre 1871, et déposé en l'étude de Amédée Ducatel, notaire comme plan No 41 du livre de plan No 7. Le dit lot de terre mesure 27 pieds de face à la rue Miro sur 102 pieds 6 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un cottage retiré sur la rue, avec deux chambres et un cabinet, galerie sur le côté, citerne, lieux d'aisance, etc., connu sous le No municipal No 29 rue Miro.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Alphonse Philipe, notaire, aux frais de l'acquéreur.
3 nov—3 10 17, 24—déc 1 8

Etat de Situation Trimestriel
—DE LA—
Banque des Citoyens
De la Louisiane,
DÉPARTEMENT DE BANQUE.
A la clôture des affaires, le 31 octobre 1888.

ACTIF.

Effets immobiliers	$197,135 49	
Bons et actions	61,488 64	
Dettes en suspens	59,047 90	
Prêts et escomptes	164,960 69	
Dépenses	4,019 46	$486,652 18
Prêts sur demande	20,172 74	
Change	26,018 66	
Monnaie courante et chèques sur des banques locales	126,779 36	172,970 76
		$659,622 94

PASSIF.

Fonds capital	$380 200 00	
Profits indivis	19,573 02	$399,773 02
Dividendes non payés	308 00	
Dû à des banques et des banquiers	32,363 35	
Dû aux déposants	227,183 57	259,849 92
		$659,622 94

Je jure solennellement, que l'exposé qui précède est exact selon ma connaissance et ma croyance.
JAS. J. TARLETON, Caissier.
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.
Fait sous serment pardevant moi, ce 31me jour d'octobre 1888.
EDGAR GRIMA, Notaire.
1er nov—1f

J INVITE toutes les personnes désirant prendre des Bains Russes, Turcs et autres à venir visiter mon établissement; ils y trouveront tous les agréments et le confort désirable à des prix minimes.
F. GAUPP.
109..........Rue Conti..........109
Stein—Dim

Dépôt de Thé et de Café,
Au Marché Tremé,
J. M. DUBEL, Propriétaire,
158 Orléans, près Marais.
A toujours un approvisionnement d'excellent thé et d'épices.
Café de choix, vert, torréfié et moulu.
Condis assortis. 14 oct—1 m. le Dim.

L'ABEILLE
— DE LA —
Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,
— AVEC UNE —
EDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
— LE —
SAMEDI MATIN
— ET —
Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire, réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS,
No 73 RUE DE CHARTRES,
Entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS:

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Un mois	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger.

Un Bulletin maritime,

Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

BUREAUX ET ATELIERS:
73.....CHARTRES.....73